



AVIS DE COURSE

Épreuve du WLS TROPHY - Les Bout'entre elles

Club Nautique de Pornic

GRADE 5A - Du 12 au 14 septembre 2025 - PORNIC

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités : la FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2025-2028)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrentes non francophones précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux dont le règlement 2025 du WLS TROPHY
- 1.4 les règles de classe J80 ne s'appliquent pas.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://padlet.com/CNPornic/les-bout-entre-elles-wls-trophy-vwu42f3q8pjcbvhq>

3. COMMUNICATION

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé dans au Club Nautique de Pornic.
- 3.2 Le PC course est situé au Club Nautique de Pornic.
- 3.3 Un groupe WhatsApp « CNP Les Bout'entre elles » sera mis en place pour relayer les informations.
- 3.4 [DP][NP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 L'inscription à la régates est limitée aux 12 premiers équipages féminins inscrits.

4.1.1 Chaque équipage féminin pourra être composé de 5 membres navigant sur les deux jours de compétition. La composition de l'équipage devra faire l'objet d'une information à l'Autorité Organisatrice (AO) chaque jour de régates.

4.2 La régates se courra sur des J80, fournis par l'Autorité Organisatrice. Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'AO auront le droit de courir.

4.3 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire (dans la limite des places disponibles) en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site : cnpornic.com.

L'inscription et le paiement des frais d'inscription se feront ensuite en ligne au moyen d'un lien envoyé par l'organisateur.

4.4 Les concurrentes résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription les documents suivants :

a) Pour chaque concurrente majeure en possession d'une licence club FFVoile, la licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».

Pour chaque concurrente mineure en possession d'une licence club FFVoile :

- La licence club FFVoile mention « compétition » valide

- Ou la licence club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrente n'étant pas en possession d'une licence club FFVoile, qu'elle soit étrangère ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,

- Pour les mineures, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) Une autorisation parentale pour les mineures

d) l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu.

5. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 400 € ; ils comprennent le repas du samedi soir pour tous les membres de l'équipage. Chaque équipage devra signer un contrat de mise à disposition du bateau avec l'AO au moment de l'inscription et déposer un chèque de caution de 1 500 € pour les dommages. Le rachat de franchise sur la licence FFVoile du skipper est conseillé.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'AO organisatrice.

7. PROGRAMME

DATE	HORAIRES ET PROGRAMME
Vendredi 12 septembre	15h00 à 17h00 : entraînement (optionnel)
Samedi 13 septembre	8h00 à 9h00 : accueil des équipages, vérifications administratives et remise des cautions 9h00 : briefing des équipages 10h30 : premier départ 17h30 : fin de journée et cérémonie d'ouverture 19h30 : repas des équipages
Dimanche 14 septembre	9h00 : briefing des équipages 10h00 : premier départ 15h00 : dernière manche 16h00 : remise des prix et tombola

9. SYSTEME DE PÉNALITE

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place.

10. CLASSEMENT

10.1 Une course par poule devra être validée pour valider la compétition.

10.2 Aucune course ne sera retirée.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP][NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. PROTECTION DES DONNÉES

12.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, chaque concurrente et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile des Pays de la Loire, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions d'elle-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 **Utilisation des données personnelles des participantes** : En participant à cette compétition, chaque concurrente et ses représentants légaux consentent et autorisent la Ligue de voile des Pays de la Loire, la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de



publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute concurrente ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données la concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrente accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. PRIX

Des prix seront distribués lors de la proclamation des résultats dimanche 14 septembre.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Secrétariat du CNP.

Tel. 02.40.82.34.72.

E-mail : infos@cnpornic.com.

Site : www.cnpornic.com.